

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉPARATIONS ET ENTRETIENS

Article 1. Identification

Les présentes conditions générales sont celles de Monsieur José BECQUEVORT (ci-après "L'ENTREPRISE BJ"), qui exerce son activité sous l'enseigne "ENTREPRISE BJ" et dont les coordonnées sont les suivantes :

- Siège d'exploitation : Chaussée de Charleroi 50 à 1360 PERWEZ ;
- TVA/BCE : numéro BE 0870.486.611 ;
- Tél : 0476 679 225 – email : info@location-entreprisebj.be
- Internet : <https://www.location-entreprisebj.be> - Facebook : [facebook.com/Entreprise-BJ/](https://www.facebook.com/Entreprise-BJ/)

Article 2. Applicabilité

Toute modification de ces conditions de vente doit être préalablement acceptée par écrit par l'ENTREPRISE BJ.

Les conditions de vente suivantes :

- Sont toujours applicables en cas de ventes de biens ou de prestations de services par l'ENTREPRISE BJ et le client déclare les connaître et les accepter.
- Constituent un document contractuel et s'appliquent ainsi à la formation, au contenu, à l'exécution et à l'achèvement du contrat entre les parties, ainsi qu'à tous les autres actes juridiques et rapports juridiques entre le client et l'ENTREPRISE BJ en rapport avec l'objet du contrat.
- Sont susceptibles d'être modifiées ou adaptées à tout moment. Leur version actualisée peut être consultée à tout moment à l'adresse <https://www.location-entreprisebj.be>.

Il n'est possible de déroger aux présentes conditions générales que si et dans la mesure où il en est convenu ainsi expressément et par écrit entre les parties.

Les conditions générales et autres dispositions générales unilatérales du client ne s'appliquent pas, même de façon supplétive. L'applicabilité d'éventuels cahiers des charges généraux ou particuliers, de conditions générales ou particulières de sous-traitance, de vente, de livraison, de location ou autres, quelle que soit leur dénomination, émanant du client, est expressément exclue ici, même si le contraire a été stipulé ailleurs. La présente exclusion prime sur la possible exclusion analogue reprise dans de telles conditions générales ou particulières du client.

Article 3 : Objet

L'Entreprise BJ répare et entretient les machines de « Parc & Jardin ». Nos activités sont décrites sur <https://www.location-entreprisebj.be>

L'Entreprise BJ offre un service de réparation, d'entretien et d'optimisation des machines de toutes marques.

Dans le cadre de la réparation, l'Entreprise BJ s'engage à utiliser des pièces neuves ou équivalentes en termes de performance et de fiabilité.

Article 4 : Réserve de propriété

Toutes les pièces remplacées, toutes les fournitures restent propriété de l'Entreprise BJ, et ne deviennent propriété du client qu'après paiement complet des factures émises.

Article 5 : Abandon

Toute machine non réclamée endéans les six mois de la date de son dépôt est considérée comme abandonnée et devient automatiquement et sans mise en demeure la propriété de l'Entreprise BJ, sans que cela ne puisse la priver de réclamer au client le prix de la réparation.

Article 6 : Délais

Les délais sont communiqués à titre indicatif, sans engagement. L'Entreprise BJ met tout en œuvre pour les respecter. Toutefois, elle ne saurait être tenue responsable des manquements ou des délais d'approvisionnement de pièces détachées de nos fournisseurs. Un retard ne peut donner lieu à une indemnité ou entraîner une annulation totale ou partielle de la commande.

Article 7 : Devis

Afin d'informer ses clients, et être transparent, l'Entreprise BJ établit toujours un devis.

Le devis est établi sous réserve de démontage plus poussé et de disponibilité de pièces détachées. Il est estimé en fonction des informations communiquées par le client. Le montant du devis peut donc être sujet à révision, si l'état intérieur de la machine révèle des défauts imprévus ou des vices cachés.

La réparation inclut un forfait entretien qui comprend, le nettoyage, le graissage, les réglages, les vérifications usuelles, et la mise à jour de la machine.

L'Entreprise BJ se réserve le droit d'apprécier la validité d'une réparation (avant ou après devis) et de restituer le matériel non réparé, notamment en cas d'impossibilité technique d'y procéder (par exemple en cas d'usure forte ...) ou d'indisponibilité de pièces détachées.

Dans le cas des machines hors garanties, ou non entretenues chez l'Entreprise BJ se rajoutera aux frais, un forfait de XX euros TTC correspondant au coût du devis et prise en charge.

Lorsque la machine est disponible après réparation ou entretien, le client est prévenu au moyen des coordonnées communiquées sur l'ordre de réparation. Aucune réclamation pour toute machine dans notre atelier ne sera acceptée si le devis est resté sans réponse **durant un an**, ou si la machine entretenue ou réparée n'est pas reprise durant le même délai.

Toutes les machines laissées pour réparations ou remises en état ne seront remises que sur présentation de la preuve de dépôt.

Article 8 : Tarification et prix

Si le temps de réparation ou d'entretien est supérieur aux heures stipulées dans le devis, suite à la découverte de nouveaux problèmes non identifiés lors du devis, les heures et fournitures supplémentaires prévues seront préalablement communiquées au client, pour acceptation.

Nos tarifs sont repris sur notre site internet à l'adresse : <https://www.location-entreprisebj.be>

Nos tarifs peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis.

Article 9 : Paiement

Toute facture est payable au comptant net et sans escompte.

Toute somme non payée à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 10% l'an.

De plus, toute somme non payée à son échéance sera également, de plein droit et sans mise en demeure, majorée d'une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 10% du montant impayé avec un minimum de 50 € par facture.

Finalement, le client pourra se voir imputé une indemnité de 12,50 € pour tout courrier de recouvrement envoyé et de 25,00 € pour tout déplacement d'un agent de recouvrement.

Article 10 : Garanties

Garanties contractuelles du constructeur : les marques garantissent leurs machines neuves entre 2 et 3 ans pièces et main d'œuvre, selon les modèles, à compter de la date de livraison.

L'Entreprise BJ s'engage à garantir les travaux effectués dans ses ateliers pendant 3 mois (à la date de la facture).

La garantie est expressément limitée aux travaux de réparation ou aux changements de pièces détachées effectuées dans notre atelier.

Article 11 : Exclusion de la garantie

La clause de garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une usure normale d'utilisation, d'un montage défectueux, d'une utilisation anormale ou à l'intervention d'une tierce personne autre que l'Entreprise BJ

Les pièces détachées et accessoires ne sont donc pas garantis et ni repris, ni échangés dans les cas cités ci-dessus.

Ne sont pas couverts :

- Les accessoires et pièces dont l'usure graduelle et progressive nécessite le renouvellement, le remplacement ou l'entretien périodique.
- Les pannes et avaries provoquées par de fausses manœuvres ou résultant d'une mauvaise utilisation, entretien ou non-respect des prescriptions du fabricant.
- Les dommages résultant d'une négligence, d'une installation défectueuse ou non conforme aux prescriptions du constructeur ou réalisées par l'Acheteur ou par un tiers non agréé par le Vendeur.
- Les modifications apportées aux caractéristiques d'origine de la machine.
- Les dommages résultant des effets d'incendie, d'accidents, dégâts des eaux, d'oxydation, de la foudre, d'explosion et de manière générale, d'utilisation nuisible à la bonne conservation de la machine.
- Les dommages provenant d'éléments extérieurs à la machine (impacts, chocs, corps étrangers, insectes, rongeurs, etc...)
- Les dysfonctionnements causés par une mauvaise utilisation, l'ajout d'accessoires ou utilisation de consommables non agréés par le fabricant ne sont pas garantis.

Article 12 : Inexécution

En cas d'inexécution ou de non-respect par une des parties de ses obligations, l'autre partie pourra demander la résiliation du contrat de location, sans préjudice de tout dommage et intérêt dont elle pourra justifier l'existence.

Article 13 : Réclamation

Les réclamations concernant les factures ou les prestations effectuées devront être adressées au siège de l'Entreprise BJ par écrit recommandé au plus tard dans les 8 jours de la livraison.

Article 14 : Clause de réciprocité

Les sanctions prévues aux présentes conditions générales s'appliquent tant au non-respect de ses obligations par le client que par l'Entreprise BJ.

Article 15 : Clause résolutoire expresse

Si le client ne respecte pas une de ses obligations, si minime soit-elle (notamment en cas de paiement non ponctuel), et s'il ne remédie pas à cette situation dans les 2 jours suivant sa mise en demeure, l'Entreprise BJ est en droit, soit d'exiger l'exécution du contrat, soit de résilier le contrat.

Article 16 : Données à caractère privé

Le respect de votre vie privée est une priorité pour l'ENTREPRISE BJ.

L'ENTREPRISE BJ est le responsable du traitement des données à caractère privé que vous lui remettez à l'occasion de la négociation, de la conclusion et de l'exécution des contrats conclus entre elle-même et le client.

Les données à caractère privé collectées ne seront traitées que dans la finalité stricte de l'exécution parfaite du contrat conclu entre le client et l'ENTREPRISE BJ, et dans les conditions spécifiées dans notre charte vie privée disponible sur www.location-entreprisebj.be/.

Ainsi, les données à caractère privé collectées ne peuvent être transmises à des tiers, autres que d'éventuels sous-traitants auprès desquels l'ENTREPRISE BJ s'engage à faire respecter les obligations qui pèsent sur elle en vertu de la législation et des présentes conditions générales.

Ces données seront conservées 10 ans après l'exécution et/ou la facturation des services prestés et des produits livrés, et ce conformément aux délais de prescription applicables.

Conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi que du Règlement UE 2016/679, le client a le droit d'accéder à ses données, de les mettre à jour, de les corriger ou de les supprimer.

Article 17 : Nullité d'une clause

La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité des autres clauses dont la force obligatoire reste inchangée.

Article 18 : Droit applicable, juridictions compétentes et langue utilisée

Le Contrat est exclusivement régi par le droit belge, à l'exclusion des dispositions du droit privé international ou autres règles qui déclarent d'application le droit d'une autre juridiction hors de Belgique. Sauf dérogation expresse et écrite préalable, la législation étrangère et la Convention de Vienne du 11 avril 1980 (CVIM) ne s'appliquent pas au Contrat.

Tout litige en rapport avec la conclusion, la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du Contrat sera soumis à la juridiction et à la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège social de l'Entreprise BJ.

La langue utilisée dans toutes les relations commerciales et juridiques entre parties est le français, une éventuelle traduction dans une autre langue étant donnée à titre purement informatif.

Ce document est complémentaire à nos conditions générales. Les conditions générales en vigueur se trouvent au verso de vos factures, de vos bons de location et sur notre site (Voir Conditions générales sur <https://www.location-entreprisebj.be>)

Signature du client pour accord **avec la mention manuscrite « lu et approuvé »**: